

# Protocole d'utilisation du stade des Frères Quentel – COVID19

Le Relecq Kerhuon Rugby



Le Relecq Kerhuon, le 19 août 2021,

Suite aux dernières mesures gouvernementales du 09 août 2021, le LRK rugby met en place un protocole d'utilisation du stade des frères Quentel.

## COVID MANAGER

Conformément aux indications de la FFR, le club a désigné un COVID Manager en la personne **d'Olivier ROUSSEL**, par ailleurs responsable de l'école de rugby.

Son rôle est de :

- Centraliser les listings des participants de chaque séances d'entraînement ;
- S'assurer de l'application des mesures sanitaires sur le site.

La sécurité sanitaire étant de la responsabilité de tous, le club demande à l'ensemble des dirigeants, éducateurs, bénévoles et pratiquants de prendre connaissance et d'appliquer les mesures sanitaires en vigueur, et également de soutenir Olivier ROUSSEL dans cette activité.

## ACCES AU COMPLEXE SPORTIF

Depuis le 9 août 2021 les personnes majeures désireuses de pénétrer sur le complexe doivent posséder un pass sanitaire tel que défini par le décret 2021-1059 du 7 août 2021 en présentant :

- Soit un schéma vaccinal complet ;
- Soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ;
- Ou encore un certificat de rétablissement de la Covid -19

Les pass sanitaires seront vérifiés par un bénévole du club, désigné par le président via l'application « tous anti covid vérif ».

Les intervenants du club, dans le cadre de leurs attributions, ainsi que les joueurs majeurs sont dispensés de contrôle jusqu'au 30 août 2021, à l'issue tous devront présenter un pass sanitaire pour accéder au site ou participer aux entraînements.

Les mineurs (12-17 ans) sont dispensés de contrôle jusqu'au 30 septembre 2021, à l'issue tous les mineurs devront présenter un pass sanitaire pour pouvoir continuer la pratique du rugby.

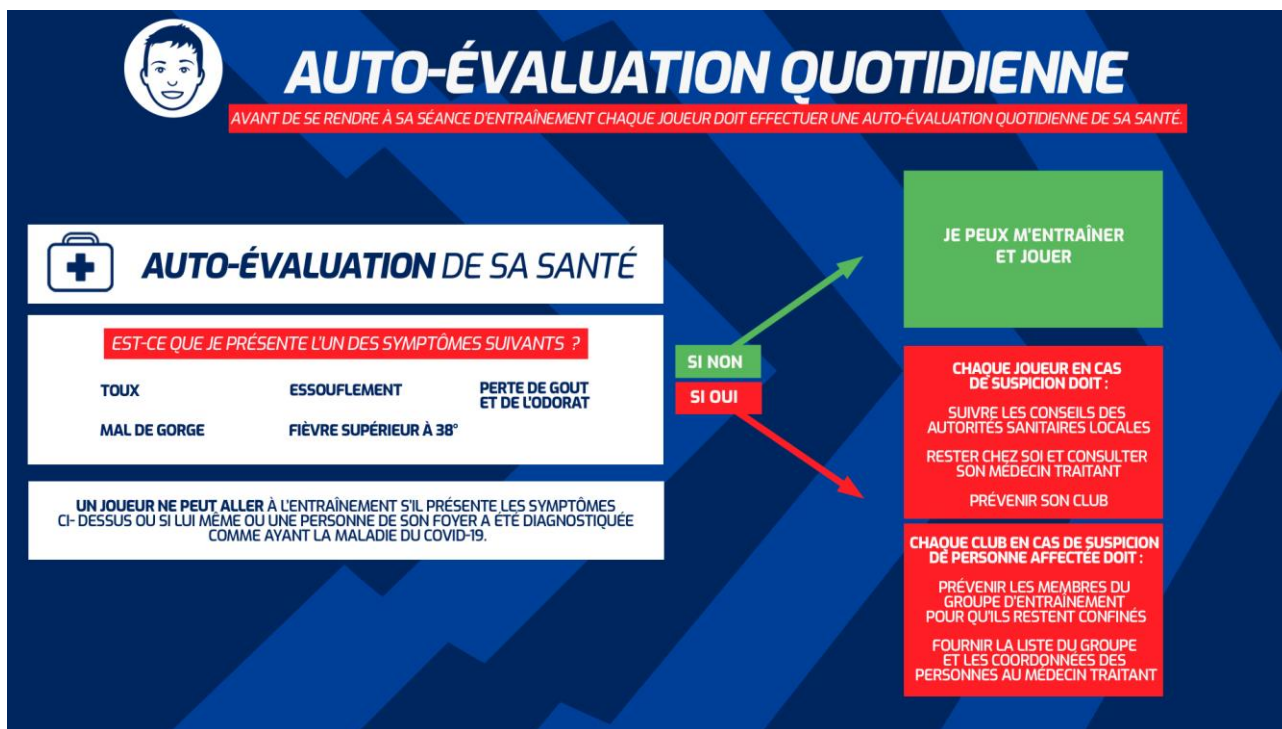
Pour toutes formalités administratives, l'accès au secrétariat du club se fera sans contrôle du pass sanitaire sous conditions suivantes :

- Mise en place d'une file d'attente matérialisée avec respect des règles distanciations physiques (1 mètre /personne) ;
- Port du masque obligatoire ;
- 1 seule personne admise au secrétariat.
- La désinfection des chaises sera effectuée après chaque utilisation à l'aide de lingettes désinfectantes.

## MESURES SANITAIRES

Avant chaque séance, chaque joueur doit effectuer une auto-évaluation quotidienne de sa santé.

S'il présente des symptômes de maladie respiratoire ou de fièvre ou si lui-même ou une personne de son foyer a été diagnostiqué comme ayant la maladie covid-19, il ne peut pas aller à l'entraînement.



### Suivi des présences

Pour chaque séance d'entraînement le club établit une liste des participants avec les informations suivantes : nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, auto-évaluation.

Ces listes sont archivées par le covidmanager.

### Hygiène

Des points de distribution de gel hydro alcoolique seront mis en place. Un point d'eau sera accessible avec du savon et du papier jetable.

Les joueurs doivent se munir de leur gourde, bouteille, collation et matériel personnel. Ils les marquent à leur nom et les gardent séparés des affaires des autres pratiquants.

### Port du masque

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé au complexe au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.



### Pendant l'entraînement

Pendant l'exercice il est demandé aux pratiquants de rester attentifs aux signes suivants :

- douleurs thoraciques (dans la poitrine) ;
- dyspnée (essoufflement anormal) ;
- palpitations (sensation que votre cœur bat trop vite ou irrégulièrement) ;

En cas d'apparition, ces signes d'alerte imposent l'arrêt impératif de toute activité physique et nécessitent une consultation médicale rapide.

## **EQUIPEMENTS**

Les conditions du pass sanitaire permettent l'accès aux commodités dès à présent pour les joueurs majeurs, à partir du 1<sup>er</sup> octobre pour les mineurs (12-17 ans).

Les vestiaires seront nettoyés et désinfectés à l'issue de chaque entraînement par les référents de catégorie.

Dans ces mêmes conditions, l'accès au club house est autorisé. La désinfection du comptoir et des tables sera effectuée après chaque utilisation à l'aide de lingettes désinfectantes.

Seuls les éducateurs peuvent accéder au local matériel et aux armoires de stockage de matériel.